

19 sep 2016 -14:31

Indépendants qui engagent un premier travailleur : 24 % de plus au premier semestre

Le nombre de primo-employeurs (= indépendants qui engagent leur premier travailleur) a augmenté de 24 % au premier semestre 2016, par rapport au premier semestre 2015. C'est en effet ce qui ressort des chiffres de l'Union des Secrétariats sociaux.

« Ce sont 1.912 employeurs supplémentaires par rapport au 1er semestre de 2015. Donc 1.912 indépendants qui ont pu franchir le pas de l'engagement », se félicite le Ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale Willy Borsus.

En effet, ils étaient 7.893 nouveaux primo-employeurs au 1er semestre 2015 pour 9.805 au 1er semestre 2016.

Primo-employeurs en augmentation

Une augmentation qui peut évidemment être imputée à la mesure historique décidée lors du taxshift : l'absence de cotisations sociales patronales principales à vie sur le premier engagement. En effet, depuis le 1er janvier 2016 et jusqu'à fin 2020, tous les employeurs qui engagent un premier travailleur bénéficient d'une exonération des cotisations sociales patronales principales à vie sur ce premier travailleur. Cette disposition a pour but d'aider un maximum d'indépendants à franchir le « premier pas » de l'engagement.

Rappelons que cette mesure est liée au premier emploi et non pas à la personne qui l'occupe. La dispense reste donc acquise, même si le travailleur quitte son emploi.

Willy Borsus, Ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale est optimiste : « Le signal est très positif. Rappelons que depuis plusieurs années, le nombre de primo-employeurs diminuait d'année en année. Ici, non seulement, le nombre ne diminue plus, mais il augmente même largement. A cette mesure historique s'ajoutent également les réductions de cotisations qui concernent le 2ème jusqu'au 6ème travailleur et qui ont également dopé les engagements. Nous sommes sur la bonne voie en ce qui concerne la création d'activité. »

En effet, à côté des indépendants qui ont engagé leur 1er travailleur, on assiste également à une croissance de 38 % des nouveaux employeurs de moins de 10 travailleurs au 1er trimestre 2016 par rapport au 1er trimestre 2015. De 5.454 au 1er trimestre 2015, ils sont passés à 7.557 au 1er trimestre 2016.

## La création d'entreprises explose

En 2015, le nombre de starters a passé la barre des 100.000. En effet, on compte désormais 103.200 starters en Belgique (contre 96.844 en 2014).

Malgré le contexte social très difficile de ces derniers jours, nous constatons par ailleurs que la création nette d'emplois depuis l'entrée en fonction du Gouvernement Michel s'élève à 76.000 unités. Ces engagements sont aussi largement le fait des petites et moyennes entreprises.

Service de presse de Willy Borsus, ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, et de l'Intégration sociale  
Avenue de la Toison d'Or 87 Bte 1  
1060 Bruxelles  
Belgique  
<http://www.borsus.belgium.be>